

# Intégration : le bon bulletin belge

## Une étude internationale évaluant les politiques d'intégration classe la Belgique 7<sup>e</sup> sur 38.

**S**anté, éducation, accès à l'emploi... une étude européenne a passé au crible les politiques d'intégration de 38 pays développés (dont les 28 membres de l'Union). Et le bulletin belge est plus qu'honorable. Classée 7<sup>e</sup>, la Belgique est même la mieux notée pour l'accès au statut de résident permanent.

Alors la Belgique, modèle d'intégration ? Pas si simple. Ces résultats sont encourageants – et assez stables par rapport à la dernière édition en 2011 – mais cachent des faiblesses en matière d'emploi, de participation politique et de santé. Sans compter un certain effet trompe-l'œil des critères d'évaluation. En matière

d'accès à la résidence par exemple, les conditions ont été nettement durcies ces dernières années, mais la note s'est paradoxalement améliorée du fait d'une plus grande transparence.

Pour la chercheuse Corinne Torrekens (ULB), qui s'est chargée du volet belge de l'étude, le gouvernement doit mener une évaluation précise de ses nouvelles lois, précisément en ce qui concerne le regroupement familial et la naturalisation : « *Les conditions de revenus, par exemple, sont un facteur d'exclusion important. On impose aux étrangers un revenu supérieur au revenu minimum des Belges (120 %) ! C'est la double peine.* » ■

# Intégration : bulletin belge satisfaisant

IMMIGRATION L'Europe analyse le soutien des politiques publiques à l'intégration

► L'enquête Mipex analyse des indicateurs d'intégration dans 38 pays.

► La Belgique se classe 7<sup>e</sup>, mais garde le même score qu'en 2011.

**E**n termes académiques, ça serait une « satis »... Mais on râlerait un peu de ne pas décrocher la distinction ! Ce mercredi, la Belgique recevait son « bulletin » pour les matières liées à l'intégration. Elle reçoit donc des cotes qui chiffrent à quel point ses politiques publiques soutiennent ou non l'intégration des ressortissants de pays tiers (hors UE). A première vue, le bilan est globalement positif : la Belgique se classe d'ailleurs 7<sup>e</sup> sur

38 pays. Un score global qui ne doit pas occulter les faiblesses belges en matière d'emploi, de santé et de participation politique. A noter que les bulletins des différents pays sont distribués petit à petit et que le « classement final » ne sera révélé que fin juin.

**1 Qu'est-ce Mipex ?** Pour « Migrant Integration Policy Index », l'enquête Mipex est un outil de la Commission européenne, financé par l'Europe donc, qui vise à mesurer les politiques d'intégration. L'étude est réalisée conjointement dans 38 pays, à savoir tous les pays de l'UE ainsi que les États-Unis, l'Australie, le Canada, l'Islande, le Japon, la Corée, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Suisse et la Turquie. Elle est effectuée par des chercheurs

universitaires indépendants situés dans chacun des pays, qui utilisent tous les mêmes 144 indicateurs, regroupés ensuite en huit domaines. Il est important de préciser que l'étude analyse uniquement les politiques mises en place pour les immigrés légaux, qui arrivent sur le territoire avec un permis de travail ou via le regroupement familial. Sans doute le bulletin serait-il un peu moins généreux s'il concernait le traitement des demandeurs d'asile et des sans-papiers...

**2 Les points faibles.** Si le score – 64 % – paraît honorable, la note de la Belgique en ce qui concerne l'accès et la mobilité sur le marché du travail est en réalité plutôt problématique. C'est d'ailleurs pour ce critère que nous sommes les plus mal classés. En

cause, des obstacles structurels qui bloquent toujours l'employabilité des ressortissants des pays tiers : délais d'attente importants avant de pouvoir prétendre à un job, équivalences de diplômes non reconnues – les immigrés sont donc souvent surqualifiés pour les jobs qu'ils acceptent... et donc sous-payés –, manque d'investissement dans les formations continues ou encore nonaccès au secteur public pour les personnes non naturalisées, alors qu'il s'agit d'un secteur d'emploi important en Belgique, plus que dans d'autres pays européens. Notre note la plus faible concerne la santé : si l'accès n'est pas si problématique, les « besoins spécifiques » des populations étrangères ne sont pas pris en compte par les politiques.

Le manque de médiateurs interculturels est pointé : si le patient ne peut dialoguer avec son médecin dans sa langue d'origine, la possibilité pour lui d'être bien soigné se voit logiquement affectée. Sur la participation politique des immigrés, la Belgique est aussi plus faible : le droit de vote n'est en effet accordé aux étrangers que pour les élections communales. Enfin, dans le domaine de l'éducation, le rapport pointe le regroupement des enfants immigrés dans les mêmes écoles, ce qui ne leur offre pas les mêmes chances de réussite.

**3 Les points forts.** La Belgique se classe première sur 38 pays sur l'accès au statut de résident permanent ! S'il faut 5 ans pour obtenir ce statut, il donne accès à

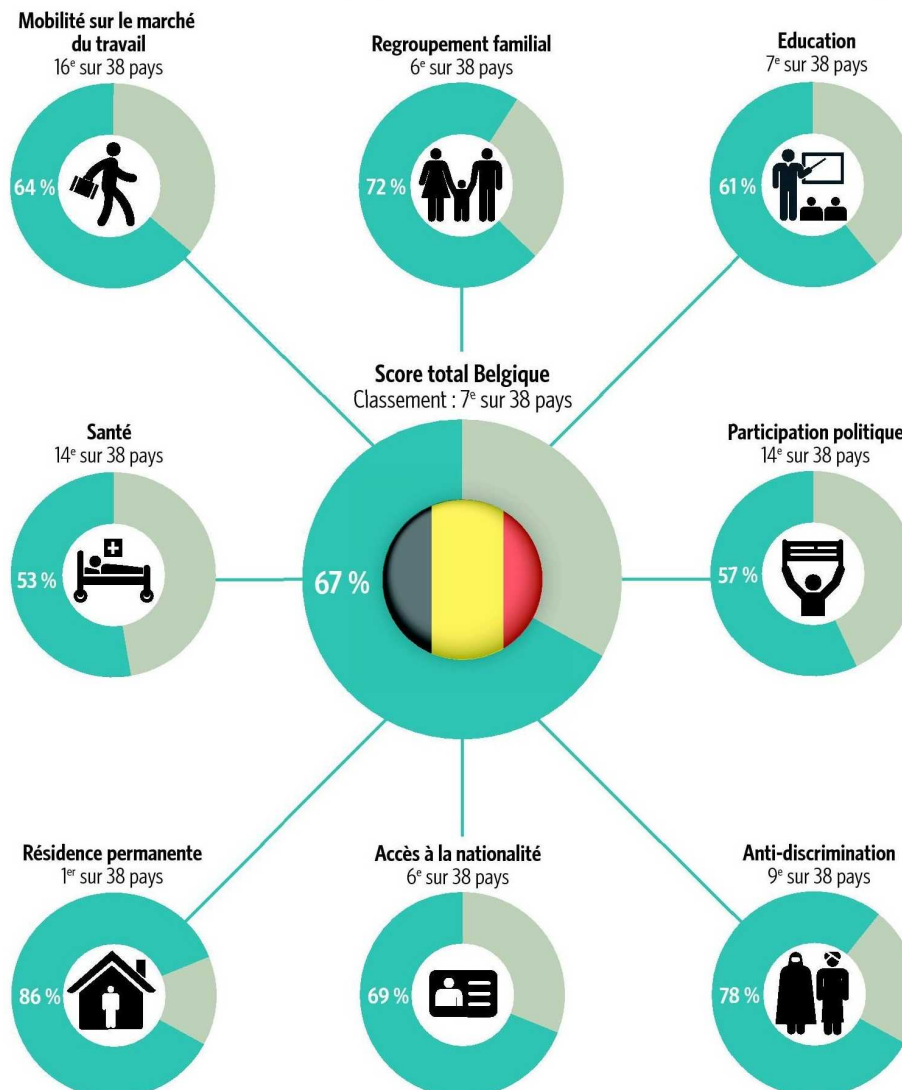
quasiment tous les droits des « natifs » : une certaine sécurité, l'accès au chômage par exemple quand on perd son emploi, etc.

En réalité, tant pour le regroupement familial que pour l'accès à la nationalité, la lecture donnée par l'enquête Mipex peut sembler contradictoire. Globalement, les conditions d'accès ont été nettement durcies ces dernières années – notamment avec Maggie De Block comme ministre de l'Immigration. Pour le regroupement familial par exemple, seule la France et l'Autriche ont des législations aussi strictes que la nôtre. Mais, dans l'autre sens, on considère que les conditions et la procédure sont devenues plus transparentes, ce qui fait monter la note... ■

ÉLODIE BLOGIE

## Les bonnes notes de la Belgique

LE SOIR - 07.05.15  
Source : mipex.eu



## « Les conditions sont plus dures qu'avant, mais plus claires »

**C**orinne Torrekens est docteur en sciences politiques et sociales de l'ULB, chercheuse pour DiverCity. C'est elle qui a été chargée de l'étude belge.

### **La Belgique obtient-elle un « bon bulletin » ?**

*Le score belge (67 %) est équivalent à celui de la dernière enquête, en 2011. Mais nous étions mieux classés, à la sixième place. Globalement, nous sommes assez stables...*

**En fait, on pourrait dire que les conditions se sont durcies et que dès lors, l'intégration de ceux qui arrivent sur le territoire est forcément meilleure... On va davantage vers une immigration « choisie » ?**

*Ce n'est pas une immigration choisie, mais il est clair que nous sommes dans un processus d'intégration qui est de plus en plus régulé, soumis à davantage de dispositifs et de lois. Mais si les conditions sont plus dures qu'avant, les procédures sont plus claires. Ce qui fait que pour l'accès à la nationalité, par exemple, notre score est passé de 62 à 69 %. On peut voir cette évolution de différentes manières, certes. Cela a en tout*

*cas un impact très concret. Il y a quelques années, 30.000 à 40.000 personnes se faisaient naturaliser chaque année. En 2014, on est à 25.000. Idem pour le regroupement familial : en 2011, on atteignait le chiffre de 30.000 pour 22.000 procédures en 2013. La proportion de dossiers rejetés est passée de 30 % à 60 %.*

**L'enquête Mipex doit servir d'outil, notamment aux politiques. Quelles sont vos recommandations ?**

*Nous demandons une évaluation des nouvelles lois, précisément en ce qui concerne le regroupement familial et la naturalisation. Les conditions de revenus, par exemple, sont un facteur d'exclusion important. On impose aux étrangers un revenu supérieur au revenu minimum des Belges (120 %) ! C'est la double peine. Ensuite, il faut travailler davantage sur l'emploi de façon à lever les obstacles à l'employabilité. Trois : Nous demandons des politiques plus claires et audacieuses pour lutter contre la concentration scolaire des*

*élèves en difficulté sociale. Actuellement, cela se limite à des initiatives de la part de certains établissements. Sur ce point, la Flandre est plus avancée : elle obtient une note de 72 %, quand la fédération Wallonie-Bruxelles est à 50 % ! Quatrième recommandation : la Belgique doit encore fournir un effort pour prendre en compte l'impact de ces politiques sur les femmes. Et enfin, dernier point, la Belgique doit encore augmenter la lisibilité et l'accessibilité de ses informations pour les ressortissants des pays tiers. C'est loin d'être suffisant dans tous les domaines étudiés.*

**Le classement complet ne sera connu que fin juin. Lors de la dernière étude, quels pays se plaçaient devant la Belgique ?**

*Il s'agissait de la Suède, du Canada, de la Finlande, des Pays-Bas et, peut-être plus surprenant, du Portugal. La France et l'Allemagne étaient par contre loin derrière avec respectivement 51 % et 54 %. ■*

**Propos recueillis par  
E.BL.**